



AVIS DE COURSE

CHALLENGE de la BAIE D'AIGUES MORTES 2015-2016

Organisé conjointement par :
La Société Nautique du Grau du Roi Port Camargue
et le Yacht Club de La Grande Motte

1. REGLES

Les régates seront régies par :

1.1 Les *règles* telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile 2013-2016*

1.2 Les règles de course de la Classe HN

1.3 Sécurité et équipement :

Tous les bateaux inscrits, qu'ils soient ou non en course, devront impérativement avoir à leur bord, la totalité des matériels exigés pour une navigation jusqu'à 6 milles d'un abri

2 PUBLICITE

Application de la réglementation 20 ISAF

3 ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 Les régates sont ouvertes à tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, des classes du Handicap National et les multicoques.

Seuls les bateaux du groupe Habitables sont admis à l'Aleph Cup (régate du 25 octobre 2015)

3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant la fiche d'inscription jointe et en l'envoyant au secrétariat de la SNGRPC ou du YCGM 3 jours avant la date de la régata. L'inscription définitive se fait par signature du formulaire lors de la confirmation de l'inscription. Le règlement s'effectue lors de cette signature.

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- les licences FF Voile valides portant le cachet médical et accompagnées d'une autorisation parentale pour les mineurs (à défaut du cachet médical, un certificat médical valide pourra être fourni et accompagner aussi une licence temporaire).

- l'autorisation de port de publicité

- le certificat de jauge HN valide.

- 3.4 Les concurrents étrangers non licenciés FF Voile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

4 DROITS A PAYER

25 € par régata.

Le droit d'inscription sera de 20€ la régata, si la fiche d'inscription est remise au secrétariat dûment complétées au moins 3 jours avant la régata.

5 PROGRAMME

5.1 Jours de régata :

- Dimanche 11 octobre 2015
- Dimanche 25 octobre 2015 – Aleph Cup
- Dimanche 08 novembre 2015
- Dimanche 29 novembre 2015
- Dimanche 17 janvier 2016
- Dimanche 31 janvier 2016
- Dimanche 14 février 2016
- Dimanche 20 mars 2016

Si 6 régates n'ont pas été courues le 15 février 2016, 1 jour de régata supplémentaire est programmé le samedi 19 mars 2016

5.2 Confirmation des inscriptions dans chacun des clubs avant 17h00 les :

- Samedi 10 octobre 2015
- Samedi 24 octobre 2015
- Samedi 07 novembre 2015
- Samedi 28 novembre 2015
- Samedi 16 janvier 2016
- Samedi 30 janvier 2016
- Samedi 13 février 2016
- Samedi 19 mars 2016

- 5.3 L'heure prévue du signal d'avertissement de la première course du jour est : 10 h15.

- 5.4 Le premier départ sera celui des multicoques.

6. JAUGE ET CONTROLE

Les opérations préalables de jauge se dérouleront les samedis à la confirmation des inscriptions.

Des contrôles peuvent être organisés sur l'eau pendant l'épreuve.

7 INSTRUCTIONS DE COURSE

- 7.1 Les instructions de course seront affichées dès l'ouverture des inscriptions et les annexes seront disponibles à la confirmation des inscriptions.

8 PARCOURS

Pour les habitables, les parcours sont de type : construits ou côtiers.

Pour les sportboats : parcours construits

Pour les multicoques : parcours côtiers

9 SYSTEME DE PENALITE

- 9.1 Une infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 et aux règles 28 et 31 pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

10 CLASSEMENT

- 10.1 Chaque Challenge comporte 8 régates en baie d'Aigues Mortes. Pour chaque course le classement sera réalisé selon le système de points a minima. Le classement final sera obtenu en additionnant les points obtenus à chaque course, le premier étant celui qui a obtenu le moins de points
Un classement en temps compensé toutes classes sera établi sur la totalité des courses courues le dimanche 25 octobre 2015 (Aleph Cup).
- 10.2 Pour le calcul du temps compensé il sera appliqué le système de calcul temps sur temps pour les parcours construits et temps sur distance pour les parcours côtiers avec CVL.
- 10.3 Courses retirées
(a) Quand moins de quatre courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses.
(b) Quand 4 à 6 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.
(c) Quand 7 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvais scores.
- 10.4 Pour les classements, il est fait application de l'article des règles de course de la Classe HN autorisant la constitution de groupes de classements en fonction de la composition de la flotte en course. Ces groupes de classement seront précisés dans les instructions de course.
- 10.5 Le groupe Multicoque sera classé en temps réel.

11 LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

Les quillards ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

12 PRIX

Des prix pourront être distribués par l'organisation.

13 DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques (voir la règle 4, Décision de courir). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

14 ASSURANCE

Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'un montant de 1.500.000 €, ou son équivalent, pour l'épreuve.

15 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

Palmarès et remise des prix

Dimanche 25 octobre 2015 à 18h pour l'ALEPH CUP-Challenge 2 au YCGM

Dimanche 20 mars 2016 à 18 h au YCGM.

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Société Nautique du Grau du Roi Port Camargue

Club House – 30240 Port Camargue

Tél : 04.66.53.29.47 – Courriel : contact@sngRPC.com

Yacht Club de La Grande Motte

Esplanade Jean Baumel – 34280 La Grande Motte

Tél : 04.67.56.19.10 - Courriel : ycgm@ycgm.fr